



## COMPTE RENDU DE LA COMMISSION FORET n° 3 Réunion plénière du jeudi matin 18 mars 2010 à Saint Savin

La journée est organisée en deux temps :

### Réunion de la commission « forêt » de 9h30 à 12h30 :

- Quelle gestion forestière dans le parc national ?
  - \* quelles orientations en aire d'adhésion et quels objectifs en zone cœur ?
  - \* quels modes de mobilisation des bois ?

### Réunion en groupe de travail thématique de 14h00 à 17h00

- Forêts et paysages dans le Parc national :
  - \* quels paysages forestiers et quelle dynamique ?
  - \* quels enjeux ?

## Commission plénière : « Quelle gestion forestière dans le Parc national des Pyrénées ? »

Etaient présents :

**Vincent Meyrand**, président de séance de la commission forêt, président de la communauté de communes de la vallée de Saint-Savin, maire de Uz

**Jean-Henri Mir**, maire de Saint-Lary-Soulan

**Jean-Marie Dupont**, vice-président de la communauté de communes du Pays Toy

**Raymond Bayle**, président de la commission syndicale de la vallée de Barèges

**François Sassus**, chef d'agence ONF des Hautes-Pyrénées

**Mathilde Harel**, technicienne forestière CRPF Midi-Pyrénées

**M. Jean Touyarou**, ingénieur au CRPF Aquitaine

**Margot Regolini**, stagiaire CRPF Aquitaine

**Maurice Colosio**, syndicat interdépartemental des propriétaires forestiers

**James Desavivres**, vice président de l'union régionale des entrepreneurs des territoires Midi-Pyrénées

**Emmanuel Menoni**, ingénieur CNERA faune de Montagne ONCFS

**Jérôme Fourcade**, chef de chantier Sanguinet SA, association interprofessionnelle Midi-Pyrénées Bois

**Dominique Bibal**, technicien à la fédération départementale des chasseurs des Pyrénées-Atlantiques

**Philippe Falbet**, bénévole comité 65 à l'association Nature Midi-Pyrénées

**Jérôme Ouillon**, animateur au Fonds d'Intervention Eco-Pastoral

**Audrey Buttifant**, chargée de mission charte PNP

**Melina Roth**, chargée de mission eau et forêts PNP

**Valérie Peyramayou**, assistante PNP

**Guy Lonca**, agent technique PNP/secteur de Luz

**Roland Camviel**, adjoint au chef de secteur PNP/secteur de la vallée d'Aspe  
**Marcel Poulot**, adjoint au chef de secteur PNP/secteur du Val d'Azun

**Etaient excusés :**

**Michel Castan**, président de l'association des communes forestières des Pyrénées-Atlantiques

**François de Fabrègues**, président du syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs

**Loïc Matringe**, DREAL Aquitaine

**Jean-Michel Noisette**, chargé de mission forêt DDT des Hautes-Pyrénées

**Stéphane Gipouloux**, responsable de l'unité forêt, pastoralisme, montagne, espèces sensibles DDTM des Pyrénées-Atlantiques

**Laurent Larrieu**, groupe d'études des vieilles forêts Pyrénéennes

La séance est ouverte par Monsieur MEYRAND.

Le compte rendu de la séance précédente est validé sous réserves de la prise en compte des remarques exprimées en séance.

L'objectif de cette troisième réunion de la commission « forêt » consiste à identifier les orientations de gestion de la ressource forestière qui pourront être proposées dans le cadre de la charte du Parc national des Pyrénées. Le décret du 15 avril 2009 reconnaît le caractère traditionnel des activités forestières dans le parc national.

Lors de sa première réunion, le groupe de travail avait exprimé le souhait de concilier protection et production sur le territoire du parc national.

Enfin, le parc national porte une responsabilité particulière concernant la conservation du patrimoine naturel en zone cœur du fait de la réglementation spécifique introduite par le décret. Pour l'aire optimale d'adhésion, le décret n'introduit pas de réglementation particulière, la responsabilité de conservation du patrimoine naturel y est encadrée par le droit commun et portée par l'ensemble des acteurs.

Il est proposé d'aborder l'ordre du jour à partir des points suivants :

- Quels documents cadres et référentiels pertinents sur le territoire ?
- Quelles orientations de gestion des ressources forestières dans le parc national ?
- Quelles orientations pour la mobilisation des bois ?

### **1) Quels documents cadres et référentiels pertinents sur le territoire ?**

La gestion forestière est principalement encadrée par le Code forestier qui lui définit un cadre multifonctionnel et durable et par le Code de l'environnement.

La gestion des forêts publiques s'inscrit dans le cadre des Directives Régionales d'Aménagement et Schéma Régional d'Aménagement. L'ONF dispose par ailleurs de guides et instructions internes pour la sylviculture et pour la gestion en présence d'espèces remarquables. L'Instruction « Biodiversité » traite de mesures de conservation des écosystèmes forestiers. Enfin à l'échelle de chaque forêt la gestion est planifiée au travers des documents d'aménagement.

La gestion des forêts privées et communales est encadrée par les Orientations Régionales Forestières et le Schéma Régional de Gestion Sylvicole. La gestion est planifiée dans les plans simples de gestion.

La gestion des forêts publiques et privées est le plus souvent engagée dans les certifications PEFC ou plus rarement FSC.

Concernant la faune, les Orientations Régionales de Gestion et de conservation de la Faune sauvage et de ses Habitats (ORGFH) cadrent les objectifs d'une gestion concertée et cohérente des espèces et des espaces à l'échelle régionale. Le Grand Tétrás bénéficie en outre d'un plan d'action régional et la rédaction d'une stratégie nationale est en cours.

Les publications relatives à l'Indice de Biodiversité Potentielle (IBP) sont rappelées.

Les listes d'espèces protégées participent elles aussi aux cadres de la gestion forestière locale avec de nombreux taxons non listés ou sur liste rouge et qui contribuent localement à la valeur patrimoniale des forêts.

Les Directives européennes, notamment la Directive Oiseaux sont également mentionnées.

Pour les forêts comprises dans des sites Natura 2000, une cohérence est à rechercher mais avec les objectifs spécifiques régis par les dispositions de la Directive Européenne et sa retranscription nationale. La difficulté rencontrée par les élus sur ce point particulier est évoquée.

Les publications relatives à la connaissance du patrimoine génétique des peuplements forestiers sont rappelées, en particulier les travaux relatifs au peuplier noir et aux pins autochtones.

Les associations de protection de la nature ont également développés des référentiels pertinents sur le territoire.

Les travaux produits dans le cadre du Schéma stratégique forestier des Pyrénées sont également abordés.

Il est enfin demandé que les documents d'urbanisme et de planification du territoire soient pris en compte pour leur volet relatif aux espaces forestiers (PLU et SCOT dans la phase de diagnostic), de même que les trames vertes et bleues.

La question des contradictions possibles entre documents est discutée, il est noté que les référentiels thématiques n'ont pas vocation à s'appliquer de manière uniforme mais dans là où l'identification d'enjeux particuliers le justifient.

En conclusion de cette première partie de discussion la proposition est faite d'initier une bibliographie forestière de référence qui ait vocation à rassembler les documents pertinents pour le territoire et les enjeux identifiés localement.

La discussion s'engage sur la nécessité de développer et de mieux mobiliser la connaissance au profit de la gestion. Ce volet de connaissance et de localisation des espèces à enjeux pourra être l'une des toutes premières orientations relatives à la gestion forestière dans la charte avec les aspects d'acquisition et de mutualisation des données.

## **2) Quelles orientations de gestion forestière dans le parc national des Pyrénées ?**

### **2.1 Conservation du Grand Tétrás et gestion de son habitat**

Cette deuxième partie de réunion débute par une présentation par Emmanuel MENONI (ONCFS) sur les facteurs de conservation du Grand Tétrás.

Le Grand Tétras a bénéficié d'un effort de connaissance très important. Les données démographiques et la localisation des sites vitaux sont coordonnées par l'Observatoire des Galliformes de Montagne auquel participent une quarantaine de partenaires.

La localisation des sites vitaux (places de chant, zones de nidification et d'hivernage) est cartographiée sur les Pyrénées. Pour appréhender la conservation de cette espèce, il est nécessaire de travailler à cette échelle qui dépasse largement le parc national. La conservation de l'espèce repose sur trois piliers: la qualité de l'habitat, la quiétude et les facteurs de mortalité qu'ils soient naturels ou liés aux activités humaines.

#### ***L'habitat :***

Le territoire vital du Grand Tétras est étendu, on compte une surface minimale de 100 ha par individu et une surface d'au moins 300 ha par noyau de population, (plus souvent de 500 à 1000 ha), chaque noyau étant relié à d'autres dans un contexte de méta-population.

La prise de conscience des exigences de l'espèce date des années 1990. Le Grand Tétras est lié aux stades les plus matures des cycles forestiers. Les Pyrénées ont la particularité de ne pas abriter de Tétras lyre ce qui rend leur niche écologique disponible pour le Grand Tétras. Dans les Pyrénées celui-ci peut ainsi occuper les parties les plus hautes des forêts avec l'essentiel de ses sites vitaux situés dans les 200 m de dénivelée attenantes aux lisières supérieures.

Les places de chant focalisent le plus souvent toutes les attentions. En réalité la disposition de ces places de chant est étroitement liée à la disponibilité des habitats favorables aux femelles, avec notamment la présence de peuplements suffisamment ouverts.

Les actions de gestion forestière en faveur du Grand Tétras nécessitent un diagnostic préalable. Plusieurs itinéraires sylvicoles sont possibles qui favorisent les peuplements pluri-étagés, ouverts, avec une bonne diversité structurelle. D'autres usages influent également les milieux, dont notamment le pastoralisme qui contribue notamment à maintenir des stades ouverts en lisière.

#### ***La quiétude :***

Le Grand Tétras est très sensible au dérangement avec une relative tolérance de mai à octobre et une grande vulnérabilité en période hivernale. Des travaux ont été réalisés avec les stations de ski pour instaurer des zones de quiétude. Des réflexions locales sont également en cours sur l'usage des voiries forestières.

#### ***La mortalité :***

Dans un contexte de conservation les efforts porteront sur la réduction des causes de mortalité non naturelle. Parmi celles-ci les collisions avec des câbles sont significatives en termes d'impact démographique sur les populations. L'inventaire des câbles et leur visualisation sont donc une priorité. La question des clôtures est similaire mais reste pour l'instant un peu moins bien traitée. Les mesures en cours consistent à identifier les clôtures potentiellement meurtrières et à les visualiser. Il est important également de prendre en compte l'enjeu Grand Tétras pour le tracé de linéaires nouveaux.

La prédation naturelle peut aussi être favorisée par des facteurs anthropiques. Les points d'accueil génèrent des déchets qui fixent les prédateurs potentiels. Il serait utile de mieux maîtriser les déchets et de communiquer sur ces aspects.

Le changement climatique pourra également influencer sur les populations de Grand Tétras, mais les connaissances sont insuffisantes pour en évaluer les effets.

#### ***Questions diverses :***

- La présence des cervidés est susceptible d'accroître la vulnérabilité du Grand Tétras face à la prédation, mais il n'y a pas de compétition inter spécifique sur le plan alimentaire.
- Dans l'ouest de la chaîne, le Grand Tétras est en limite d'aire, ce qui accroît encore la responsabilité des différents acteurs impliqués dans sa conservation.

## 2.2 Quelle gestion forestière dans le Parc national des Pyrénées ?

La discussion est ouverte sur les orientations de gestion forestière qui pourront être portées par la charte du Parc national et traduire les spécificités de ce territoire.

Afin d'éviter les sources possibles d'antagonismes, il est demandé que la charte favorise la concertation entre l'ensemble des acteurs et qu'elle propose des guides d'action tout en gardant une exigence d'opérationnalité.

La question globalement est de savoir «comment fait-on les choses ?»

Quelles orientations donner pour améliorer la conciliation entre production et protection sur le territoire ?

Comment peut-on mieux identifier l'impact de la gestion sur les milieux et la réduire ?

La demande de mieux identifier les enjeux environnementaux et de les cartographier sur le territoire est renouvelée. La proposition est faite d'y décliner également les enjeux de fermeture des milieux. La distinction entre coupes à enjeux et coupes sans enjeux semble pertinente une fois replacée dans un contexte de forêts de montagne et de piémont, que ce soit pour les forêts publiques ou privées. Au delà des enjeux particuliers identifiés pour les sites vitaux d'espèces vulnérables, l'utilité de la forêt comme écosystème est rappelé. Une commission technique de gestion de l'espace montagnard pourrait être réactivée sur une approche pluridisciplinaire. Dans cette approche multifonctionnelle de la forêt, la proposition consiste à apporter une vision environnementale à l'amont de la gestion dans un but de diagnostic et non de frein.

Il est par ailleurs demandé que les personnels du parc puissent venir en appui à l'animation locale et à la sensibilisation des propriétaires et des acteurs notamment de la forêt privée.

La fragilité de la filière bois locale est soulignée.

Pour l'ensemble de la filière, un premier objectif consiste à rechercher l'adéquation entre la qualité des bois mis en vente et les outils industriels dans le contexte défini par les possibilités quantitatives et qualitatives des forêts du territoire.

Aujourd'hui les attentes de la filière locale portent pour beaucoup sur la qualité des bois avec la recherche préférentielle de qualité charpente et de lots les plus homogènes possible. A l'avenir cette demande risque d'évoluer, notamment par l'émergence de la demande en bois énergie et une exigence accrue des marchés.

L'érosion du réseau d'entrepreneurs de travaux forestiers est rappelée, avec la perte que cela représente pour l'économie locale. La proposition d'une politique volontariste de gestion forestière pour relancer une dynamique locale est discutée. Dans un espace parc national la rentabilité des actions en forêt pourrait être recherchée et évaluée sur la base des trois piliers du développement durable que sont l'écologie, l'économie et le social. La non rentabilité d'une opération sur l'un ou l'autre de ces axes ne signifie pas sa non rentabilité à l'échelle du territoire.

Il est également demandé d'intégrer l'absence de sylviculture dans cette réflexion et sa contribution possible sur ces aspects. L'absence de sylviculture ne suppose pas nécessairement l'abandon d'un espace mais peut traduire son affectation à d'autres valeurs d'usages. La valeur touristique du territoire est rappelée à ce propos. La question des aménités positives générées par les forêts est abordée, avec un manque de données sur leur valeur économique. La question d'un fond carbone est également évoquée.

L'importance de considérer la gestion sur des unités naturelles de grande taille est abordée, l'échelle proposée étant celle du massif ou de la vallée.

La prise en compte de la richesse apportée aux peuplements par les essences secondaires et les feuillus précieux est rappelée.

Enfin les enjeux de protection et les mesures de gestion particulières non productives qui en découlent sont soulignés.

La discussion a ensuite porté sur l'opportunité de proposer une couverture du territoire par des chartes forestières. Leur cadre de concertation et l'échelle supra communale sont intéressants et pourraient être favorisés. Sur le contenu des orientations il est rappelé que la charte du parc national s'impose à ces documents qui instaurent en revanche la concertation et l'animation locale.

### ***2.3 La mobilisation des bois : quelles orientations pour la desserte forestière ?***

En matière de desserte, il est proposé que la charte initie la mise en place de schémas concertés pour la mobilisation des bois à partir d'une approche conjointe du potentiel de production, de l'accessibilité et des enjeux écologiques. Cette piste d'action permettra de répondre à la demande de lisibilité de la ressource et des surfaces dédiées à la sylviculture. Elle permet également une convergence entre forêts publiques et privées.

La rentabilité des exploitations par câble est également abordé au cours de la discussion notamment sur la comparaison difficile avec la rentabilité des pistes, souvent plus impactantes par leurs effets induits sur le milieu, et qui bénéficient elles aussi de financements publics mais avec un temps d'amortissement de plusieurs décennies. La question de la fréquentation générée par les pistes est soulevée avec une solution possible qui pourrait être d'en réserver au maximum l'accès aux usages pour lesquels elles ont été réalisées ou encore l'obturation physique en fin de chantier.

## **3) Conclusions et perspectives**

En conclusion, la question de la plus value de la charte sur le territoire est de nouveau abordée en soulignant la recherche du « plus » écologique, économique et social qu'elle permettra de définir et de mettre en oeuvre à travers une convergence de mesures et d'approches complémentaires. Les grandes orientations qui seront retenues en matière de forêt devront traduire les spécificités et les attentes de tous les acteurs de la filière sur ce territoire dont la valeur patrimoniale exceptionnelle a été reconnue au niveau national.

La date de la prochaine réunion plénière est fixée au mardi 6 avril de 9h30 à 12h30 à Tarbes.



**COMPTE RENDU DE LA COMMISSION FORET n° 2**  
**Réunion du jeudi après-midi 18 mars 2010 à Saint-Savin**

**Groupe de travail thématique : « Forêts et paysages dans le Parc national des Pyrénées : quelles dynamiques et quels enjeux? »**

**Etaient présents :**

**Vincent Meyrand**, président de séance de la commission forêt, président de la communauté de communes de la vallée de Saint-Savin, maire de Uz

**Jean-Marie Dupont**, vice-président de la communauté de communes du Pays Toy

**François Sassus**, chef d'agence ONF des Hautes-Pyrénées

**Mathilde Harel**, technicienne forestière CRPF Midi-Pyrénées

**M. Jean Touyarou**, ingénieur CRPF Aquitaine

**Margot Regolini**, stagiaire CRPF Aquitaine

**Emmanuel Menoni**, ingénieur CNERA faune de Montagne ONCFS

**Jérôme Ouillon**, animateur au Fonds d'Intervention Eco-Pastoral

**Audrey Buttifant**, chargée de mission charte PNP

**Melina Roth**, chargée de mission eau et forêts PNP

**Valérie Peyramayou**, assistante PNP

**Guy Lonca**, agent technique PNP/secteur de Luz

**Roland Camviel**, adjoint au chef de secteur PNP/secteur de la vallée d'Aspe

**Marcel Poulot**, adjoint au chef de secteur PNP/secteur du Val d'Azun

L'après midi s'est déroulée en deux temps:

- 1) Présentation d'une approche forestière des paysages pyrénéens par Michel BARTOLI
- 2) Quelle approche des enjeux paysager dans le volet forestier de la charte?

Il est rappelé que dans le cadre de l'élaboration de la charte le paysage est traité par un autre groupe de travail. Il semblait cependant important que ce travail spécifique aux paysages du parc national soit enrichi par une contribution du groupe forêt compte tenu de l'importance de la forêt dans les paysages du parc et de la référence réglementaire en zone cœur à l'impact visuel des coupes forestières.

***Approche forestière des paysages pyrénéens.***

Présentation de Michel BARTOLI

En introduction il est rappelé que l'appréciation des paysages comporte une part de subjectivité.

Historiquement, la forêt avait déserté de nombreux versants pyrénéens, essentiellement sous l'effet du feu et de l'exploitation. Cette dernière a laissé de nombreuses traces dans le paysage dont il convient aussi de garder la trace. Lignes de câbles ou anciennes scieries sont autant de

témoignages du passé et appartiennent de ce point de vue aux paysages forestiers qu'ils ont permis de façonner. Les pistes forestières participent également aux paysages forestiers ainsi que les derniers lambeaux de forêts subnaturelles. Il y a donc une multitude de paysages forestiers.

Aujourd'hui la forêt revient, mais elle revient de loin et elle revient différente. Après les glaciations, l'installation des forêts était lente et progressive. Le hêtre est arrivé tardivement, à l'âge de bronze. Aujourd'hui elle revient tout à la fois mais avec une quasi-absence de pin sylvestre, avec une dynamique d'essences non pyrénéennes, avec une diversité spécifique caractéristique des phases pionnières mais qui tend à se réduire avec la maturation des peuplements.

En 1910, cette dynamique forestière dans les paysages avait été perçue par H. de la Hamelinaye de l'Administration des Eaux et Forêts et illustrée à des fins de témoignage par une série de 170 photos dans la vallée de Luz. Il est frappant aujourd'hui de comparer nos paysages à ceux de l'époque, marqués par d'intenses phénomènes érosifs malgré l'amorce d'une reconquête forestière.

### ***Quelle approche des enjeux paysager dans le volet forestier de la charte ?***

La question du paysage pose la question de l'angle de vue : la notion de visibilité est essentielle notamment au regard des enjeux touristiques. La notion d'échelle est également importante pour apprécier un impact visuel. Aujourd'hui il est noté que les paysages sont marqués à la fois par l'action forestière dans les massifs gérés et par l'inaction forestière dans les zones en déprise.

Une première remarque a consisté à rappeler que la fermeture des milieux n'est pas nécessairement catastrophique du point de vue environnemental. Elle génère le plus souvent un changement de la biodiversité et de sa distribution spatiale plutôt qu'une perte. Les enjeux sont souvent plus directement liés à l'évolution des activités et à la définition de priorités sur le territoire qu'à la conservation de milieux particuliers. Sur cet aspect de fermeture des milieux il conviendrait d'identifier les versants sur lesquels l'absence d'enjeu pastoral permet d'envisager l'installation de peuplements forestiers et si nécessaire accompagner cette installation.

La gestion forestière telle que pratiquée aujourd'hui en montagne est attentive à son impact paysager. Il n'en demeure pas moins une réelle sensibilité du public. Le caractère durable des interventions sur une composante du paysage perçue comme immuable explique en partie ce constat. L'impression largement répandue d'une participation à la déforestation mondiale doit également être prise en compte. La compréhension des actions et des dynamiques en cours est probablement un facteur d'acceptation des modifications liées à la forêt dans les paysages.

Une première orientation pourra donc consister à sensibiliser le public local et de passage aux différentes dimensions du patrimoine forestier, aux échelles de temps de la forêt et à sa dynamique. La création de sentiers d'interprétation paysagère est proposée de même que l'ajout d'informations relatives aux paysages aux portes du parc national. Pour tous les aspects paysagers de la forêt, la question sera d'expliquer « comment » et « pourquoi » ? Au delà de la notion de sylviculture l'acceptation même de la relation continue de l'homme à sa montagne sont des éléments clé de cette approche qui propose d'appréhender le paysage comme un fait culturel et un patrimoine historique, y compris pour sa composante forestière.

Une deuxième orientation pourra proposer de rechercher les facteurs d'amélioration de l'impact visuel des interventions, notamment dans l'attention portée à la remise en état et aux rémanents et sur les sites les plus fréquentés.

L'impact visuel des pistes est également abordé, en soulignant la difficile revégétalisation des remblais et les problèmes d'instabilité des terrains même si en milieu forestier, la cicatrisation au niveau de la canopée est souvent relativement rapide.

Une évaluation de l'impact des coupes à câbles est également proposée.

La question du mode de traitement est abordée, les techniques de reboisement, le choix des essences et les techniques de desserte participent tous aux paysages. Le volet paysager ne permet cependant pas d'en mesurer tous les impacts. L'exemple de l'introduction du cortège des mycorhizes associée aux plants forestiers et aux espèces introduites est signalé.

La régénération naturelle est généralement recherchée en forêt de montagne sauf contraintes particulières. Le traitement en futaie irrégulière par parquets est actuellement préféré dans les forêts publiques pour des raisons de lisibilité de l'effort de régénération.

Les actions sylvicoles en faveur des mélanges ont un impact paysager positif. La question des essences exogènes est soulevée, la proposition consisterait à ne pas les promouvoir.

En revanche un accompagnement du retour du pin sylvestre autochtone mériterait d'être recherché car cette essence est favorable à de nombreuses espèces associées. Une limitation de l'envahissement par certaines essences non autochtones pourrait également être recherchée à l'occasion des travaux sylvicoles sur les parcelles

La question de la gestion des espaces par le feu est abordée. Si la forêt peut cohabiter avec le pastoralisme, le feu risque tôt ou tard de ruiner des années d'efforts. Les dommages sont difficilement réversibles lorsqu'ils concernent des sites vitaux d'espèces vulnérables.

Concernant les outils de suivi du paysage le travail de cartographie des unités paysagères réalisé par le parc national est rappelé.

La cartographie des zones de sensibilité paysagères à l'échelle des massifs ou des vallées est un outil indispensable pour donner la lisibilité nécessaire sur ces aspects paysagers.

Une proposition méthodologique consisterait également à simuler les opérations avant leur réalisation, la comparaison entre cette simulation et la réalisation effective permettant au fil du temps d'enrichir et d'affiner la capacité prédictive de l'outil et la compréhension des dynamiques en place. Cartographier les paysages à partir des photos de 1910 serait intéressant pour juger d'une dynamique sur le long terme et de disposer d'un outil de prévision 1910/2010 permettant de juger de la pertinence de celui-ci pour des extrapolations futures.

Enfin, la caractérisation de l'impact visuel comme étant notable ou non pourrait reposer sur une approche dynamique des peuplements. Un impact ne serait considéré comme notable que s'il bouleverse la dynamique spontanée. Cette appréciation serait donc pour partie fondée sur l'expérience et la connaissance des conséquences des différents types d'opération. Cette approche n'exclut pas une analyse plus typologique du type d'action envisagé.

L'exemple d'un site classé dans la chaîne des Puy est détaillé à titre d'exemple. Une discussion s'en suit sur la pertinence dans le parc national des critères retenus. Le volet réglementaire sera cependant traité lors de la prochaine commission.

La réunion se termine après avoir soulevé la question des changements climatiques et de leur impact probable sur les paysages forestiers.